



# Quel rôle pour l'économie sociale face à l'asile ?

Témoignage de Patrick Stelandre  
IDEE 53 asbl

Les petits déjeuners de l'économie sociale  
SAW-B, Bruxelles, le 24 sept. 2009

## INTRODUCTION

Il faut remercier la SAW-B pour l'opportunité qu'ils nous donnent de débattre d'un enjeu de société important. C'est en effet, un souhait exprimé par le secteur de l'ISP (Insertion sociale et professionnelle) à Bruxelles.

Une façon de rester proche de l'évolution des publics défavorisés avec lesquels l'ISP et IDÉE 53 travaillent.

Une occasion de prendre de la hauteur vis-à-vis de la complexité administrative dans laquelle on évolue en tant que responsable d'OISP. Tel le pilote d'une montgolfière survolant un univers kafkaïen.

Un angle de vue intéressant sur les contraintes subies par nos organisations et notre public. Un lien est en effet à faire entre l'octroi de papiers et l'activation des demandeurs d'emploi.

## PUBLIC et présentation d'IDÉE 53

L'accord de régularisation et la politique d'accueil des réfugiés concernent un public très large. Il peut s'agir de clandestins ou de demandeurs d'asile. Des personnes qui alternent des périodes avec un titre de séjour limité et des périodes d'illégalité. C'est un public hétérogène par rapport au niveau d'étude : du primaire à l'universitaire.

Il y a plusieurs croisements entre ce public et celui rencontré par IDÉE 53.

IDÉE 53 est un AFT (Atelier de formation par le travail) situé à Bruxelles, et donc, soutenu par la COCOF, Bruxelles Formation, Actiris, la Région et le FSE (Fonds social européen).

Nous donnons des formations dans trois secteurs : aide à la personne, cuisine - restauration et bureautique.

Les services offerts par nos trois ateliers : nettoyage et entretien, restaurant pédagogique et buffet extérieur, service accueil ou vestiaire lors de réception,... Ces services sont réalisés avec les stagiaires en formation. Nous comptons sur le travail de plusieurs ART 60 pour assurer la continuité de la production.

**Idée 53 asbl** rue du Chimiste 34-36 1070 Bruxelles  
tél : 02 648 95 94 fax : 02 648 98 17  
e-mail : ID53@idee53.be site : www.idee53.be

Fortis : 001-1711714-31 n° entreprise : 433466670  
Membre de l'ACFI-FIAS et de la FEBISP

avec le soutien de:



En outre, IDEE 53 développe d'autres formations, dans les mêmes secteurs, en partenariat avec des Missions locales ou des CPAS. Nous touchons, par ce biais, également des travailleurs en formation.

Le public de l'AFT, ce sont des adultes ayant un niveau d'étude basique. Nous voulons travailler avec des personnes volontaires dans leur projet social et professionnel. Ils doivent être inscrits à Actiris et remettre un formulaire A15. Leur inscription comme demandeur d'emploi est suivie en temps réel par ACTIRIS et l'information nous est transmise par le RPE (Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi).

Ils doivent donc avoir des papiers.

Nous touchons le public des réfugiés sans papiers ou des candidats à la régularisation :

- Exceptionnellement quand nous faisons une entorse au règlement et que nous accueillons un stagiaire sans papier ;
- Très souvent quand nous sélectionnons des stagiaires demandeurs d'asile ou munis d'un permis de séjour temporaire ;
- De manière indirecte par les amis ou les connaissances de stagiaires ou d'ART 60.

## ACCORD de régularisation

En juillet 2008, le Cardinal Daneels demandait une régularisation réaliste, juste et généreuse. Dans l'ensemble, l'accord de juillet 2009 et les précisions qui lui ont été apportées semblent répondre à cet appel.

Je rejoins cependant ceux qui veulent aller plus loin. Vers une réelle politique d'accueil qui prenne en compte :

- le **droit à l'instruction et au travail** ;
- une **articulation** des différents niveaux administratifs.

Dans l'accord, je m'attarderai sur l'aspect « **régularisation économique** » qui pourrait, dans son application, représenter un solide bémol par rapport à l'impression d'ensemble que peut donner le dispositif de régularisation.

Enfin, à l'heure de l'évaluation de la régularisation de 2000, le Centre pour l'égalité des chances avait donné une recommandation : une nouvelle régularisation devait être accompagnée d'une campagne d'**information** des sans papiers et du grand public.

Si, pour les premiers, l'information circule relativement bien, qu'en est-il de l'information voire de la mobilisation du grand public ?

## TEMOIGNAGES

### 1° IDEE - **DROIT à l'instruction et au travail**

#### « *Ceux qui ne sont pas régularisés,.....* » *l'histoire de Bil*

Après la régularisation qui a débuté ce 15 septembre 2009, certains resteront sur le carreau et vivront toujours en Belgique. D'autres viendront encore. Le mouvement des réfugiés ne s'arrête pas parce que la Belgique fait une régularisation ONE SHOT.

Ces personnes seront sans papiers.

*Bil est envoyé par une structure de soin de santé. Sans papiers, il conserve un droit : le droit au soins de santé urgents.*

*Très volontaire, il s'engage dans une formation d'un an en cuisine. Même si il sait que sa situation ne lui permettra pas de travailler juste après la formation.*

*Coup de fil lors du stage en entreprise. Bil est embarqué lors d'une descente conjointe de plusieurs services.*

*Grâce à la compréhension de l'administration et la mobilisation de ses amis et de sa famille, il est relâché.*

*La formation est arrêtée après six mois. Bil s'occupe de ses papiers. L'équipe d'IDEE 53 est secouée et un peu frileuse.*

Au même titre que le droit aux soins de santé ou à la scolarisation des enfants, il faut reconnaître le droit à la formation des adultes et le droit au travail.

Comment créer un système qui assure aux sans papiers la possibilité de suivre librement une formation sociale et professionnelle ?

Combien de temps devront nous attendre une politique d'accueil constante et régulière qui offre la possibilité d'une expérience de travail légal ?

## 2° IDEE - **ARTICULATION des différents niveaux de l'administration**

### **« Les titres de séjour provisoires,... » Isabelle a peur,...**

*Avec un titre de séjour provisoire, Isabelle bénéficie du soutien du CPAS et elle s'inscrit comme demandeuse d'emploi à ACTIRIS.*

*Elle veut trouver un travail comme aide ménagère et s'investit dans une formation de six mois.*

*Une après midi, à l'heure de la pause, elle passe dans le long couloir d'IDEE 53 - blanche comme un linge. Le renouvellement de ses papiers ne suit pas.*

*Pendant cet épisode, elle reçoit des convocations du CPAS pour prouver sa disponibilité sur le marché du travail.*

Cette double incertitude entre l'activation et la question des papiers est vécue par nos stagiaires avec angoisse. Il y a pourtant à Bruxelles une protection des stagiaires par rapport à la politique, très discutable, de l'activation des sans emploi.

Allons plus loin,...pourquoi pas une protection des stagiaires par rapport aux papiers?

## 3° IDEE - **Régularisation ECONOMIQUE**

### **« Les futurs régularisés,... » le flegme de Mary**

*Mary est dans sa deuxième session de formation en cuisine à IDEE 53. Avec les autres stagiaires et les formateurs, elle tient le restaurant comme une pro.*

*Munie d'un titre de séjour provisoire, elle entame les démarches pour être régularisée.*

*Son avocat lui demande de faire signer un contrat type par un employeur.*

*Mary a toutes les chances de trouver un boulot : « Trouver du travail ? Ca c'est rien,... si j'ai les papiers ».*

*Pour l'équipe d'IDEE 53, elle doit, cependant, terminer sa formation.*

*Prise en tenaille, manquant d'information claire sur le critère qu'elle doit vraiment mettre en avant, Mary se débat, par ailleurs, pour une asbl d'aide qu'elle a créé avec des amis.*

Le critère de régularisation via un contrat de travail peut devenir un vrai nœud ! Trouver un employeur ; lui demander d'obtenir le permis de travail ; attendre la réponse de la Région (positive ou négative), et boucler le tout en quelques semaines,... Les plus aguerris des travailleurs sociaux s'y casseraient les dents.

Ce critère risque de mettre à mal des personnes capables, volontaires et qui s'investissent dans la vie sociale ou culturelle belge.

En final, Bil, Isabelle et Mary seront régularisés. Ils trouveront du travail. Ils cotiseront en Belgique. Ils pourront économiser chaque mois sur des petits salaires pour aider leurs familles au village. Car les transferts monétaires des familles émigrées font plus pour la faim dans le monde que toute l'aide au développement officielle au monde !

## INFORMATION

Un jour ils seront naturalisés belge. Cela diminuera un peu la discrimination à l'embauche qui les confine dans certains métiers. Cela les aidera peut-être à trouver un logement plus facilement. Cela ne les aidera pas à faire reconnaître les diplômes qu'ils auraient eus au pays.

Sauf si... une campagne d'information s'ouvre sur un large public. Si les élans de solidarité que nous avons connus en Belgique pour les expulsés se transforment en petits gestes pour nos hôtes. Si l'ouverture au monde, à ses musiques, à ses cuisines,... dépasse la peur de l'autre, et la difficulté de joindre, soi-même, les deux bouts.

Sauf si,... l'opinion publique permette à nos autorités de mettre en œuvre une réelle politique d'accueil qui tienne sur le long terme.

## CONCLUSIONS

### *sous forme de propositions*

En dehors ou avec les réseaux d'aide informels, notre secteur, parmi d'autres, est concerné par cette politique d'accueil. Parce que nous touchons à la formation sociale et professionnelle, l'apprentissage des langues et/ou l'expérience de travail.

Ces trois éléments étant déterminants dans l'émancipation des réfugiés quand, enfin, ils ont un titre de séjour illimité.\*

Les pistes que cela pourrait prendre ?

- Soigner les **articulations** :

Articuler les niveaux de pouvoir entre le fédéral et les régions pour assurer une reconduction automatique des permis de séjour temporaires quand une personne entame une formation.

- Déclamer le **droit à la formation** pour adultes :

Lancer un 'appel à projet' dans le cadre des « publics difficiles à placer », par exemple, pour assurer la formation des sans papiers.

- créer des modules de formation ou d'accompagnement spécifiques en ISP;
- dégager des moyens pour l'accompagnement de ce public dans nos centres de formation ou d'orientation.

- Donner le **droit au travail** :

Créer de nouveaux postes de travail à disposition de l'économie sociale dans les mesures ART60, Sinne ou PTP, en prévoyant également des moyens supplémentaires en terme d'accompagnement. Autant pour les associations que pour les administrations concernées.

Libérer les permis de travail ! Comment, d'une part demander une insertion professionnelle et, d'autre part, placer l'accès au travail dans un dédale digne de Kafka ?

---

\* cfr. étude « *Befor & afer* », la situation sociale et économique des personnes ayant bénéficié de la procédure de régularisation en 2000, Centre pour l'Egalité des chances et la lutte contre le racisme